

**Huitième session de la Conférence des Etats Parties à la CRPD**

**9-11 juin 2015, New York**

**Déclaration de la Belgique par S. E. Elke Sleurs, Secrétaire d'Etat à l'Egalité des chances et aux Personnes handicapées**

Monsieur le Président,  
Honorables membres du Bureau,  
Eminents panélistes et délégués,

La Belgique est heureuse de vous faire part des mesures qu'elle a prises en vue de poursuivre la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées. Le premier **rapport belge sur la mise en œuvre de l'UNCRPD** a été examiné par le Comité des Nations Unies en septembre 2014. Le dialogue entre les membres du Comité et les membres de la délégation belge a en effet été constructif, et les observations finales et les rapports alternatifs de la société civile et du mécanisme indépendant feront office de lignes directrices pour poursuivre l'implémentation de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées en Belgique.

Cette année encore, des thèmes cruciaux figurent à l'agenda de cette Conférence, et la Belgique souhaite partager les points de vue suivants.

En ce qui concerne la **réduction de la pauvreté**, des études belges récentes indiquent que plus d'une personne handicapée sur trois bénéficiant d'une allocation vivent sous le seuil de pauvreté européen. Conformément au principe de mainstreaming de la Convention, également connu sous la dénomination de 'handistreaming', les politiques publiques de lutte contre la pauvreté devraient par conséquent intégrer le contexte spécifique des personnes handicapées, et notamment les dépenses liées au handicap, les questions de mobilité et les autres facteurs entravant l'inclusion sociale des personnes handicapées, à tous les stades de leur vie. Pour les personnes handicapées, l'inclusion signifie l'accès à l'éducation, à des logements et à des emplois adaptés.

Monsieur le Président,

Les personnes handicapées ne risquent pas seulement de vivre dans la pauvreté. Elles sont aussi souvent exclues de la société car elles n'ont pas assez accès à certains lieux, à certaines informations et à certains services, et sont confrontées à **des formes de discrimination multiples et croisées**. C'est encore plus le cas des femmes et les filles qui, au cours de leur vie, risquent deux fois plus d'être victimes de violences et d'abus sexuels que les femmes non handicapées. Ce thème sera abordé lors d'une table ronde plus tard dans la semaine. La Belgique espère que l'attention sera portée à la santé et aux droits sexuels et reproductifs des femmes handicapées, y compris à leurs droits en matière de planning familial et de soins de santé maternels.

La protection sociale constitue l'une des priorités de la Belgique dans le cadre des discussions relatives à l'agenda de l'après-2015. La Belgique a ainsi organisé en avril de cette année, en collaboration avec l'Organisation internationale du travail, une conférence sur le thème de la "**Protection sociale dans l'agenda de l'après-2015**". L'objectif était de justifier clairement le rôle important joué par la protection sociale dans toutes les politiques. Investir dans la protection sociale pour tous, y compris les personnes handicapées, relève du bon sens économique: lorsque les personnes peuvent participer activement à la vie en société, elles apportent une contribution à la fois positive et significative. La protection sociale pour tous doit rester une priorité dans la mise en œuvre de l'agenda de développement, au niveau national et international. Concernant l'élaboration de l'agenda de développement global pour l'après-2015, la Belgique salue les travaux réalisés ces dernières années pour veiller à l'inclusion adéquate des personnes handicapées, dans le respect des principes fondamentaux de la Convention. Il est essentiel qu'un maximum d'objectifs généraux intègre la dimension du handicap. Nous devons, à cet effet, nous engager à faire en sorte que le contexte propre aux personnes handicapées soit pris en compte dans la mise en œuvre de ces objectifs. Superviser cette dernière exigera de disposer d'indicateurs dans les domaines de l'éducation, de l'emploi, de la réduction de la pauvreté, du développement urbain ou du genre. Il est essentiel d'intégrer ces objectifs dans un plan d'action pluriannuel soumis à un examen régulier. Monsieur le Président, pour que l'agenda global pour le développement soit véritablement inclusif envers les personnes handicapées, permettez-moi de souligner trois principes clés, à savoir: (1) faisons un meilleur usage des données relatives au handicap; (2) consolidons la participation à la société civile de manière

structurée; et (3) renforçons la coopération internationale conformément à l'article 32 de la Convention.

Monsieur le Président,

La Belgique est impatiente de participer à un débat fructueux pour faire avancer les droits des personnes handicapées. A cette fin, ma délégation s'apprête cette semaine à participer activement à deux événements parallèles et à plusieurs tables rondes.

Je vous remercie.